

Document d'informations clés (UE)

Objectif

Ce document vous fournit des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas de matériel de marketing. Ces informations sont requises par la loi pour vous aider à comprendre la nature, les risques, les coûts, les gains et les pertes potentiels de ce produit et pour vous aider à le comparer à d'autres produits.

LFE European Asset Management S.à r.l. (le « **gestionnaire** » de fonds d'investissement alternatifs) est tenu de produire et de publier ce document en vertu du Règlement (UE) 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, tel que modifié par le Règlement (UE) 2021/2268 (le « **Règlement** »). Le gestionnaire est tenu de suivre la méthodologie prescrite par le règlement pour préparer le document, y compris pour la détermination de l'indicateur de risque synthétique et le calcul des scénarios de performance. Le gestionnaire estime que la méthodologie prescrite par le règlement pour la préparation des informations contenues dans ce document est principalement conçue pour les produits d'investissement de détail packagés plutôt que pour les actions de ce type de fonds et, dans le cas de ce produit spécifique, produit des résultats qui, selon le gestionnaire, pourraient différer sensiblement de ceux du Compartiment.

Produit

Nom du produit	Actions de classe B4 (CHF) entièrement libérées, sans valeur nominale chacune, de Brookfield Oaktree Wealth Solutions Alternative Funds SA SICAV-UCI Part II – Brookfield Infrastructure Income Fund (le « Compartiment »), un compartiment de Brookfield Oaktree Wealth Solutions Alternative Funds SA SICAV-UCI Part II (la « Société »), numéro RCS : B273287
Nom du producteur du PRIIP	LFE European Asset Management S.à r.l.
ISIN	LU3298729479
Site web du fabricant PRIIP	https://privatewealth.brookfield.com/
Numéro de téléphone	Appelez le +1 855-777-8001 ou le +1 212-549-8380 pour plus d'informations
Autorité compétente	La société est agréée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société est notifiée pour la commercialisation au Luxembourg et dans d'autres États membres de l'Espace économique européen conformément aux articles 31 et 32 de la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil. Le gestionnaire est inscrit au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg. La Commission luxembourgeoise de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») est chargée de superviser le gestionnaire en ce qui concerne le présent document d'informations clés.
Date de production du KID	27 avril 2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

Qu'est-ce que ce produit ?

Type	Actions de classe B4 (CHF) sans valeur nominale du Compartiment (les « Actions »). La Société est une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples sous la forme d'une société anonyme. La Société a une structure à compartiments multiples composée d'un ou plusieurs compartiments cantonnés et est régie par la partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle qu'amendée. Les droits des investisseurs et des créanciers concernant un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment. Aucun compartiment ne répondra avec ses actifs des engagements d'un autre compartiment. Les investisseurs n'ont pas le droit d'échanger leur investissement dans le Compartiment contre un investissement dans un autre compartiment de la Société. La classe B4 (CHF) est une « classe de capitalisation ». En conséquence, un investisseur souscrivant des actions de la classe B4 (CHF) devra, au lieu de recevoir des distributions en espèces au titre de ces actions, réinvestir tous les montants dans des actions supplémentaires de la même classe. Les rachats devraient être proposés sur une base trimestrielle. Néanmoins, le Compartiment offre des droits de rachat limités. Vous trouverez de plus amples informations sur le processus de remboursement dans la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent plus tôt ? » section ci-dessous. En outre, bien que des distributions mensuelles soient prévues pour certaines classes d'actions, le Compartiment ne peut garantir qu'il procédera à de telles distributions, et toute distribution sera effectuée à la discrétion du Conseil d'administration de la Société ou de ses délégués et soumise à certaines restrictions imposées par les lois et réglementations en vigueur.
Échéance/Date d'échéance	Le Compartiment a été créé pour une durée indéterminée. Il peut être dissous à tout moment par une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de majorité définies dans les statuts de la Société.
Objectifs	La Société est gérée activement et ne donne aux investisseurs aucune discrétion quant aux investissements effectués par la Société et n'utilisera pas d'indice de référence. La Société investira, en tant que fonds nourricier, la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans un sous-fonds du Brookfield Infrastructure Income Fund FCP-RAIF (le « Fonds maître »), en tant que fonds maître. Le Fonds maître est un fonds commun de placement luxembourgeois régi par la loi luxembourgeoise du 23 juillet 2016 relative aux fonds d'investissement alternatifs réservés (la « Loi de 2016 »). L'objectif d'investissement du Fonds maître est d'offrir de solides rendements ajustés au risque que le fonds sous-jacent puisse investir à l'échelle mondiale, on s'attend à 85% de sa valeur liquidative dans BII Evergreen FCP-RAIF (« BII Evergreen »), qui investira à son tour la totalité de sa valeur liquidative dans Brookfield Infrastructure Income Fund Inc. (le « Fonds sous-jacent »). Le Fonds maître n'est pas tenu d'investir par l'intermédiaire d'un fonds sous-jacent et peut investir directement la totalité ou un pourcentage supérieur à 15% de sa valeur liquidative dans des placements. Bien que le fonds sous-jacent puisse investir à l'échelle mondiale, on s'attend à ce que les placements dans des pays non membres de l'OCDE ne représentent généralement pas plus de 20% de l'actif total du Fonds sous-jacent au moment où le placement en question est effectué. La Société, le Fonds maître, BII Evergreen et le Fonds sous-jacent ont emprunté et peuvent emprunter pour acheter des actifs de temps à autre. Cela aura pour effet d'amplifier les gains ou les pertes réalisés par la Société, le Fonds maître, BII Evergreen et/ou le Fonds sous-jacent. Le Compartiment peut, mais n'est pas tenu de, couvrir son exposition au risque de change.

Investisseur de détail visé Un investissement dans le Compartiment ne peut être effectué que moyennant un engagement minimum d'au moins EUR 25,000 (équivalent en CHF). Le produit est destiné aux investisseurs fortunés, aux gestionnaires de fonds de clients privés, aux intermédiaires financiers et aux autres investisseurs de détail, sous réserve des lois et réglementations applicables dans votre juridiction, qui sont capables d'évaluer les mérites et les risques d'un tel investissement et/ou qui ont reçu des conseils de leurs intermédiaires financiers concernant un tel investissement. Les Actions ne conviennent qu'aux investisseurs: (i) qui comprennent le risque potentiel de perte en capital et le fait que la liquidité des investissements sous-jacents du Compartiment peut être limitée ; (ii) qui disposent de ressources suffisantes pour pouvoir supporter les pertes (qui peuvent être égales à la totalité du montant investi) pouvant résulter d'un tel investissement ; (iii) pour qui un investissement dans le Compartiment fait partie d'un programme d'investissement diversifié ; et (iv) qui comprennent parfaitement et sont prêts à assumer les risques inhérents à un tel programme d'investissement.

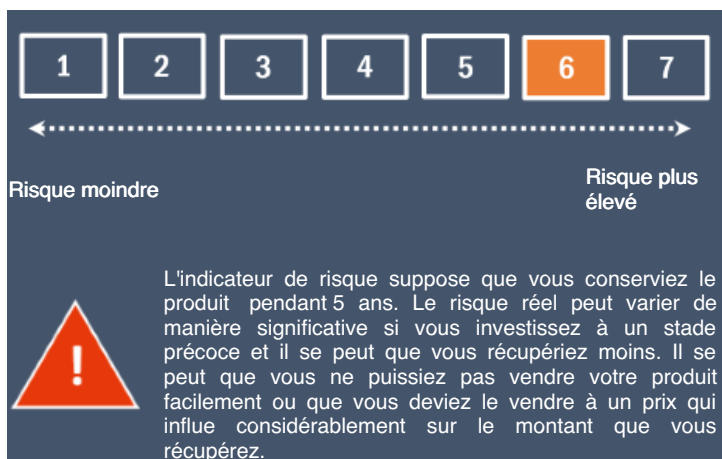
Les actions peuvent être proposées par des intermédiaires financiers, qui sont généralement soumis à des seuils de valeur nette du client et à d'autres exigences. Les investisseurs concernés doivent consulter leur intermédiaire financier pour discuter de leur éligibilité potentielle et de leur aptitude à investir dans le Compartiment.

Pratique Informations

Le dépositaire de la Société est JP MORGAN SE – LUXEMBOURG BRANCH. De plus amples informations sur la Société peuvent être obtenues tirées du document d'offre de la Société (le « Document d'offre »). Le Document d'offre, le dernier rapport annuel et les détails de la valeur liquidative par action en vigueur sont disponibles gratuitement et rédigés en anglais. Ces documents, ainsi que d'autres informations, peuvent être obtenus en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante privatewealth@brookfield.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque est une indication du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit comme 6 sur 7, ce qui correspond à la deuxième classe de risque la plus élevée. Cela évalue les pertes potentielles issues de la performance future à un niveau élevé, et il est très probable que de mauvaises conditions de marché aient un impact sur la capacité de la Société à vous payer. **Votre attention est portée sur le risque de change. Vous pouvez recevoir des paiements dans une autre devise, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus.**

L'indicateur synthétique de risque n'inclut pas tous les risques inhérents aux Actions et ne représente donc pas le risque total pour l'investisseur. Le Compartiment peut investir dans des actifs présentant des incertitudes en matière de valorisation et de performance ainsi qu'un risque de liquidité. La section «Autres informations pertinentes» donne plus de détails sur les risques que les investisseurs doivent prendre en considération. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Le rendement que vous obtiendrez de ce produit dépend de l'évolution de la performance de marché. Les développements de marché futurs sont incertains et ne sauraient être prédits avec précision. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. marchés pourraient connaître une évolution très différente à l'avenir.

Période de détention recommandée	5 ans	
Investissement	CHF 10,000	
		Si vous quittez après 5 ans
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après les frais (CHF)	CHF 13,220
	Rendement moyen annuel	5.7%
Modéré	Ce que vous pourriez récupérer après les frais (CHF)	CHF 14,240
	Rendement moyen annuel	7.3%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après les frais (CHF)	CHF 15,310
	Rendement moyen annuel	8.9%

Ce tableau indique l'argent que vous pourriez récupérer au cours des 5 prochaines années selon différents scénarios, en supposant que vous investissiez CHF 10,000. Les scénarios présentés illustrent les performances possibles de votre investissement. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de la performance future basée sur les données du passé concernant la variation de la valeur de cet investissement et ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez variera en fonction de l'évolution du marché et de la durée de conservation de l'investissement/du produit. Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également avoir une incidence sur le montant que vous recevrez.

Que se passe-t-il si LFE European Asset Management S.à.r.l. n'est pas en mesure de payer ?

L'investisseur peut être confronté à une perte financière (égale à une partie ou à la totalité de ses investissements) en raison de la défaillance de la Société, du Fonds maître ou du Fonds sous-jacent. Les pertes ne sont pas couvertes par un quelconque dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Quels sont les coûts?

Il se peut que la personne qui vous conseille au sujet de ce produit ou qui vous le vend vous facture des coûts supplémentaires. Le cas échéant, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et de l'incidence sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement destinés à couvrir différents types de coûts. Ces montants sont fonction du montant que vous investissez, de la durée de détention du produit et de ses performances. Les montants indiqués ici sont des illustrations fondées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé : 1) La première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Pour l'autre période de détention, nous avons supposé que le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario modéré. 2) Investissement de CHF 10,000

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total (CHF)	CHF 423	CHF 3,284
Incidence des coûts annuels (*)	4.1%	4.1% chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous dénouez votre position à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11.9% avant déduction des coûts et de 7.3% après déduction des coûts. Il se peut que nous partagions une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts uniques à l'entrée ou à la sortie		Si vous quittez après 1 an
Coûts d'entrée	0.0% du montant que vous versez lors de l'entrée dans cet investissement.	CHF 0
Coûts de sortie	0.0% - Les actions rachetées dans les 12 mois suivant leur émission seront soumises à une déduction de 2% de leur valeur liquidative. Dans le cas contraire, aucun droit de sortie n'est perçu. Toutefois, la personne qui vous vend le produit peut le faire.	CHF 0
Coûts récurrents pris chaque année		
Commissions de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	3.6% de la valeur de votre investissement par an ¹ . Ces données reposent sur des estimations de coûts pour l'année suivante.	CHF 373
Coûts de transaction	0.1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	CHF 12
Coûts accessoires pris en compte sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0.4% est l'impact de la commission de performance ² . Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Il s'agit d'une estimation basée sur les objectifs de performance.	CHF 38

¹Ce chiffre inclut l'impact estimé des impôts sur le revenu supportés par le fonds.

²Ce chiffre reflète la part variable de gestion (telle que définie dans le document d'offre). Bien qu'elle fasse partie des frais de gestion globaux, elle est présentée séparément à cette fin.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Les actions du Compartiment conviennent uniquement comme investissement à long terme pour les personnes disposant de moyens financiers suffisants et n'ayant pas besoin de liquidités à court terme. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il y ait un marché public pour nos actions et il pourrait donc être difficile pour vous de vendre vos actions. Les rachats devraient être proposés chaque trimestre à la valeur liquidative par action au dernier jour civil de ce trimestre (chacun étant une « date de retrait »). Les actions détenues depuis moins d'un (1) an seront soumises à une commission de rachat de 2% du produit dû à chaque actionnaire concerné. Les demandes de retrait doivent être soumises avant 17 heures, heure d'Europe centrale, au moins trente (30) jours civils avant la date de retrait trimestrielle applicable. Le règlement des rachats d'actions sera généralement effectué le plus rapidement possible après la date de retrait. Les retraits sont soumis à des barrières liées aux demandes de retrait dépassant certains seuils et à des commissions de rachat dans certaines circonstances. La valeur liquidative totale des rachats totaux (sur une base globale pour l'ensemble du Fonds) est généralement limitée à 5 % de la valeur liquidative totale des actions en circulation à la date de retrait applicable, à la seule discrétion du Fonds. Dans des circonstances exceptionnelles et non sur une base systémique, la Société peut faire des exceptions pour modifier ou suspendre le plan comme ci-dessus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des plaintes à formuler concernant la société ou la conduite du gestionnaire, en tant que fabricant, vous pouvez déposer votre plainte : via notre site web <https://privatewealth.brookfield.com/>; par écrit à Brookfield Oaktree Wealth Solutions, 225 Liberty Street, New York, NY 10281, USA ; ou par courrier électronique à privatewealth@brookfield.com. Toute réclamation concernant la conduite de votre agent de distribution doit être adressée à cet agent de distribution.

Autres informations pertinentes

Les investisseurs doivent noter que la législation fiscale applicable au Compartiment peut avoir un impact sur la position fiscale personnelle de leurs investissements dans le Compartiment. Pour décider d'investir ou non dans le Compartiment, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre examen du Compartiment, y compris les avantages et les risques qu'il comporte. Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement et à conserver le document d'offre et, en particulier, à tenir compte des facteurs de risque énoncés dans le document d'offre. Les investisseurs potentiels ne doivent toutefois pas interpréter le contenu de ce document ou du Document d'offre comme un conseil juridique, comptable, commercial, d'investissement, de retraite ou fiscal. Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. L'historique des performances du Compartiment est disponible sur demande en envoyant un courriel à privatewealth@brookfield.com. Le nombre d'années pour lesquelles les données sur les performances passées sont présentées est d'un an. Le Document d'offre est disponible à l'adresse suivante: <https://privatewealth.brookfield.com/>.